



## Discours

Paris, le 25 octobre 2017

Seul le prononcé fait foi

La ministre de la Culture,

# Discours de Françoise Nyssen, devant les sénateurs sur la présentation des crédits « Médias, Livres, Industries Culturelles »

Merci madame la Présidente.

Madame la rapporteure, monsieur le rapporteur,

Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs,

Je vais à présent vous présenter, hors audiovisuel public, les grandes lignes de notre politique en faveur des médias, du livre et des industries culturelles.

A périmètre constant par rapport à 2017, les moyens budgétaires consacrés à ces programmes sont quasiment stables dans le budget pour 2018. Nos priorités sont de pérenniser le soutien à la création, tout en favorisant la transition des modèles économiques et du système de régulation.

S'agissant du programme « Presse et médias » : le budget pour 2018 réaffirme le soutien public à la presse, d'abord. Il sanctuarise les deux priorités qui guident notre politique : tout d'abord le pluralisme, objectif inscrit dans notre Constitution : les aides au pluralisme sont intégralement maintenues.

Deuxième priorité : la transition technologique. Nous devons soutenir les efforts d'innovation de la filière : que ce soit l'émergence de nouveaux médias, ou l'investissement numérique de médias plus anciens. Tous les dispositifs d'aide à l'innovation sont préservés en 2018.

Pour ce qui est de la filière de la distribution de la presse : nous continuons à la soutenir, en tenant compte des évolutions du marché et de la restructuration du secteur. Les moyens de l'aide au portage diminuent en 2018, en cohérence avec l'évolution des volumes. Les aides à la distribution, qui soutiennent principalement la vente au numéro, sont maintenues.

Pour préparer l'avenir de la filière, nous avons confié une mission de réflexion à Gérard RAMEIX, avec mes homologues Bruno LE MAIRE et Gérald DARMANIN.

Cette mission doit nous éclairer sur la situation économique des messageries de presse et sur les perspectives en matière de régulation et de soutien. S'agissant de l'Agence France Presse : ses moyens sont légèrement ajustés par rapport à cette année, mais consolidés à un niveau supérieur à celui prévu au Contrat d'Objectifs et de Moyens.

Nous avons par ailleurs engagé une réflexion avec l'AFP : sur l'accompagnement de ses projets stratégiques ; de ses investissements technologiques ; et le développement de sa marque à l'international – l'AFP est aujourd'hui l'une des trois principales agences au niveau mondial, c'est un véritable actif stratégique pour la France.

Dans le domaine des médias toujours, nous réaffirmons également notre soutien aux radios locales. Les moyens du fonds de soutien à l'expression radiophonique sont confortés à 31 millions d'euros, un niveau historique. Dans l'ensemble du secteur médiatique, et dans le souci notamment de garantir un paysage d'information diversifié et indépendant, nous soutenons le pluralisme et l'innovation.

S'agissant du programme « Livres et industries culturelles ». Le principal enjeu, là aussi, est de pérenniser notre modèle de soutien à la création et de diversité culturelle, remis en cause par les grands acteurs numériques.

J'aurai l'occasion de m'exprimer sur notre politique en faveur du livre dans le cadre de ma prochaine audition devant vous, le mois prochain. En effet, une grande partie de notre action dans ce secteur s'inscrit dans notre politique de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, c'est-à-dire dans la mission « Culture ».

D'ailleurs, les crédits en faveur du développement de la lecture qui étaient précédemment inscrits au programme 334, sont transférés vers le programme 224, par souci de cohérence. Ils sont même renforcés, comme l'ensemble de nos crédits pour l'éducation artistique et culturelle – j'aurai l'occasion d'y revenir. Ce transfert de crédits explique la baisse faciale des crédits du programme « Livres et industries culturelles ».

S'agissant des autres industries culturelles : le soutien à la création française sera renforcé : pour le cinéma et l'image animée, d'abord : Le budget du CNC augmente de 17 millions pour s'établir à 724 millions d'euros. Le CNC continuera de faire évoluer ses aides pour soutenir les nouvelles formes de création, comme il a commencé à le faire avec un fonds de soutien pour les Youtubeurs. Les crédits d'impôt pour le cinéma, l'audiovisuel et les jeux vidéo sont par ailleurs intégralement préservés, après leur forte revalorisation sur les deux dernières années.

Ces crédits d'impôt ont entraîné un puissant mouvement de relocalisation des tournages, d'implantation de nouveaux studios d'animation, et d'augmentation du volume de production des séries télévisées. Cette situation permet à la France d'être à nouveau l'un des pays les plus compétitifs au monde dans le secteur.

Pour ce qui est de la musique : les moyens du Bureau Export de la musique française sont fortement renforcés, pour accompagner nos artistes à l'international. La contribution ministérielle au budget de ce Bureau export progresse de +57% en 2018.

En trois ans, la dotation aura ainsi été multipliée par trois. Le soutien à la création passe également par la lutte contre le piratage.

C'est l'un des leviers pour veiller à la juste rémunération des artistes et des créateurs à terme. Je souhaite que nous renforçons les outils de lutte contre le piratage : c'est un phénomène massif, et évolutif : il faut donc innover dans la façon dont nous le combattons.

Des travaux ont commencé. La HADOPI a confié une mission d'étude juridique sur les évolutions possibles de la riposte graduée. Nous irons plus loin. J'engagerai un plan pour renforcer la lutte contre les sites pirates – tout particulièrement dans le domaine du streaming illégal, qui n'est pas couvert par la riposte graduée et constitue l'essentiel du piratage. Pour promouvoir l'offre légale et pour développer les actions pédagogiques auprès du jeune public.

Le soutien de la création passe enfin par l'aide à la structuration des filières. C'est le sens de la mission que j'ai confiée à Roch-Olivier MAISTRE sur l'opportunité de créer une « Maison commune de la musique ». Son rapport sera rendu public prochainement.

Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs,

Voici les principaux axes de mon projet concernant les médias, le livre et les industries culturelles.

Dans chacun de ces secteurs, vous l'aurez compris, l'enjeu est de veiller à l'indépendance et à la diversité du paysage, tout en accompagnant la transformation numérique.

C'est dans cet esprit, à la fois d'exigence et d'innovation, que je souhaite avancer.

Le budget pour l'année prochaine en est l'incarnation.

Je vous remercie pour votre attention.

Je suis à disposition pour répondre de nouveau à vos questions.

#### **Contact**

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)  
@MinistereCC